



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

N° C15_12_2022_37 - Approbation du budget 2023 de l'établissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	56	12	67	22

Pour : 67	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 1
-----------	----------------	------------	------------------------

Sans participation : Nicolas RAGOT

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BELAUD Bernard (pouvoir donné à LONGEAU Daniel), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à AUDE Laurent), CHASSIN Julien (pouvoir donné à PICHON Gilles), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), KOHLER Marie (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BALLAND Cyril), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

Approbation du budget 2023 de l'établissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou

Considérant que, depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion et conformément à la Loi NOTRe du 7 août 2015, la communauté de communes Mellois en Poitou est compétente pour la promotion du tourisme permettant ainsi de créer un office de tourisme ;

L'Établissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou installé au 1^{er} octobre 2022, tel que prévu lors de la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021, sera totalement opérationnel au 1^{er} janvier 2023.

Ainsi, conformément à l'article L. 133-8 du Code du tourisme, le budget et les comptes de l'office de tourisme, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil communautaire.

BP 2023 - FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Dépenses (en €)
11	Charges à caractère général	122 094 ,82
12	Charges de personnel et frais assimilés	272 750,00
65	Autres charges exceptionnelles	10,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	11 145,18
22	Dépenses imprévues	500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		407 800,00

BP 2023 - FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chapitre	Libellé	Recettes (en €)
13	Atténuation de charges	1 000,00
70	Vente de produits, prestations	40 100,00
74	Subventions d'exploitation	289 600,00
75	Autres produits de gestion courante (taxe de séjour)	65 000,00

77	Produits exceptionnels	12 100,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		407 800,00

BP 2023 - INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Dépenses (en €)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	11 445,18
27	Autres immobilisations	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 445,18

BP 2023 - INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chapitre	Libellé	Recettes (en €)
1068	Affectation du résultat	
13	Subvention d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilés	
27	Autres immobilisations financières	
21	Virement section fonctionnement	
40	Amortissements	11 445,18
TOTAL RECETTES DE D'INVESTISSEMENT		11 445,18

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021 créant et adoptant les statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou,

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 janvier 2022 modifiant les statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 janvier 2022 définissant la composition du Comité de direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou,

Vu la délibération du Comité de direction de l'EPIC du 16 novembre 2022 adoptant le budget 2023 de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou,

Vu la délibération du Comité de direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, du 16 novembre 2022 sollicitant une subvention de fonctionnement auprès de la communauté de communes Mellois en Poitou à hauteur de 289 600 €,

Vu la délibération du Comité de direction de l'EPIC du 14 décembre 2022 adoptant le budget 2023 rectificatif de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou,

Vu l'article L 133-8 du Code du Tourisme qui précise que le budget et les comptes de l'office de tourisme, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le budget 2023 de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET